PROCHE, ACTIF, humain !

SNAP

CSE Normandie

RÉUNION ordinaire du 24 avril 2025

VOS ELUS CSE

Marie-Martine LEMERCIER
marie-m.lemercier@francetravail.fr

Richard LECORDIER
richard.lecordier@francetravail.fr

Aline BOUQUET
aline.bouquet@francetravail.fr

François DOUBLET
françois.doublet@francetravail.fr

Olivier HENRY
olivier.henry@francetravail.fr

Fabienne BROSSAULT
fabienne.brossault@francetravail.fr

Cindy CHAMBRELAN
Cindy.chambrelan@francetravail.fr

Karim MECHERI
Karim.mecheri@francetravail.fr

Elodie MENNERUN
Elodie.mennerun@francetravail.fr

Cécile DEMARE
Cecile.demare01@francetravail.fr

VOTRE DELEGUEE REGIONALE

Marie-Martine LEMERCIER

06.60.47.15.84

Approbation des Procès-Verbaux

Les procès-verbaux des séances des :

- 28 novembre 2024 : adopté à l'unanimité
- 19 décembre 2024 : adopté à l'unanimité

L'ensemble des PV du CSE est disponible sur l'intranet régional, menu :
https://intranet.francetravail.fr/intranet/ma-region/organisation-...

Consultation sur le PAPRIPACT 2025

Les élus du CSE ont émis un avis circonstancié à l'unanimité, pour lequel la Direction devra apporter des réponses aux préconisations de la CSSCT

SNAP Avis du SNAP

Les élus du SNAP ont dénoncé l'incapacité de la direction a réellement mettre en place des mesures de prévention contre les risques psycho-sociaux, tout particulièrement en cette période de transformation majeure (loi pleine emploi, nouvelle convention d'assurance chômage, la prospection entreprises accentuée, …).

Retrouvez la déclaration du SNAP du 27 mars 2025 ICI

CSSCT du 10/04/2025

Projet STS : les prochaines agences concernées sont Avranches, Bayeux, Elbeuf, Rouen Aubette, Evreux Brossolette et Evreux Delaune.

Informations RH

Tour de France 2025 : la Direction a pris contact avec les autorités locales afin de connaitre les perturbations liées au passage du Tour de France en Normandie.
Des aménagements seront mis en place si besoin, tout en maintenant l'ouverture des agences.

Epreuves de secours pour les agents de droit public : pour tous ceux qui ont eu des problèmes de connexion la DG organise une nouvelle épreuve le 28/04.

Versement des indemnités de congés maladie : la direction régularise le paiement des congés payés pendant les arrêts maladie non pris de l'année dernière (N-1), à la suite d'une décision de justice. La prise en compte des autres années (N-2 et N-3) doit être faite à la demande des salariés.

Rappel : la Direction rappelle qu'un serveur vocal est disponible pour tous les agents en cas de situation de crise (accident industriel, cyberattaque, …), son numéro : **02.32.12.98.77**

RÉUNION ordinaire du 27 mars 2025

CSE Normandie

Information sur les enseignements de l'XP MSA

La Direction fait le constat que le modèle 1 par segmentation n'est pas tenable, et qu'il ne nous est pas possible aujourd'hui compte tenu de nos effectifs d'accompagner intensivement toutes les personnes en ayant besoin. Au-delà de toutes les difficultés techniques rencontrées (SI inadapté et complexifiant la mise en œuvre), apparait malgré tout l'intérêt de segmenter les portefeuilles en 2 grandes catégories :
- DE ayant 1 besoin fort de soutien et accompagnement = **accompagnement approfondi = 50 DE/portefeuille**
- DE ayant 1 plus grande capacité à agir = **accompagnement agile = minimum 500 DE/portefeuille**

La direction a « découvert » un besoin en accompagnement socio-professionnel beaucoup plus important qu'estimé, environ 22% des DE toutes catégories confondues ont besoin d'une composante sociale dans leur accompagnement.
Les agences en XP avaient 3 choix possible :

- Sortir de l'XP et revenir aux modalités classiques
- Passer en mode pilote sur les 2 nouveaux modèles
- Maintenir l'XP en l'état et intégrer des évolutions au fil de l'eau

Pour la Normandie, 5 agences testaient le modèle 1 (Bernay, Honfleur, St Lo, Elbeuf, Barentin) et 1 le modèle 2 (Luciline) :
- **Celles qui passent au modèle cible (nouvelle version) : Honfleur et Barentin ;**
- **Celles qui souhaitent rester dans le modèle actuel et évoluer au fil de l'eau : St Lo, Elbeuf et Bernay ;**
- **Aucune agence n'a fait le choix d'abandonner l'expérimentation ;**
- **L'agence de Luciline étant sur le modèle différent d'expérimentation n'est pas concernée par cette évolution pour le moment.**

Les agences qui feront le choix de basculer en mode pilote aideront à la mise en place d'un SI plus adapté, et un nouveau bilan sera réalisé au dernier trimestre 2025.
La nouvelle segmentation par besoin devrait être généralisées au 1er trimestre 2026.

SNAP Avis du SNAP

Dès la mise en œuvre de cette expérimentation l'an dernier, le SNAP a dénoncé une volonté de compenser nos manques de moyen humain par une nouvelle répartition des portefeuilles, et une externalisation de nos métiers. Contrairement à l'effet escompté, cette XP a accentué nos limites capacitaires à accueillir et accompagner chaque DE selon son besoin réel. Devant ce constat d'échec, La Direction reconnait a minima, la nécessité d'ajuster ses modèles, d'abandonner la segmentation par axe de travail (modèle 1). Toujours est' il que cette « 1ere phase » ne s'est pas déroulée sans dommages collatéraux : dégradation de la santé des collègues, accroissement de la perte de sens au travail.
Le SNAP reconnait la volonté de l'établissement à recenser l'avis de l'ensemble des agents, néanmoins déplore que la période ne soit pas adaptée (vacances scolaires).

Réclamations

- Des conseillers qui ont changé de modalités d'accompagnement (FSE vers classique) ou de dominantes (entreprises vers demandes) se retrouvent programmer directement en accueil sans période de transition (doublon) ni accompagnement, alors qu'ils n'ont pas mené cette activité depuis parfois plusieurs années.
  Que prévoyez-vous dans ces cas, pour permettre aux collègues de se remettre à niveau tant sur les process que les outils ?
  Direction : les collègues concernés ont la possibilité d'accéder aux modules de formations « accueil » à leur demande, en amont de leur reprise d'accueil.

RÉUNION ordinaire du 27 mars 2025

CSE Normandie

- Accompagnement intensif : Est-il possible pour un conseiller en accompagnement intensif d'être référent sur un dossier transverse ? (exemple mission justice) qu'en est-il de la taille du portefeuille dans ce cas ?
  Direction : Les conseillers en accompagnement intensif ont la possibilité d'être référent sur un dossier transverse. La taille des portefeuilles sera adaptée.

- Est-il normal que tous les agents n'étant pas à temps plein sur 1 agence se soient vu refusé la possibilité de prendre 1 portefeuille intensif (Temps partiel / PA60 cumulé) ? Est-ce à dire qu'un agent en portefeuille intensif n'aurait plus le droit d'obtenir un temps partiel ?
  Direction : Non ce n'est pas normal, un agent à temps partiel peut être en charge d'un accompagnement intensif, mais cela est néanmoins possible, il s'agit d'un choix d'organisation du site.

- Nous sommes alertés par les conseillers CDE qui se retrouvent avec des plans d'actions multiples, dont certains se chevauchent (même entreprise dans 2 voire 3 PA différents), et parfois avec plus de 700 entreprises à prospecter en 3 mois. Ces plans d'actions multiples obligent à saisir autant de fois le contact qu'il y a de plans d'actions, ce qui génère une charge de travail inutile et inefficace.
  Quelle est la cohérence de tous ces plans d'actions ?
  Direction : est consciente des difficultés rencontrées. Les enquête BMO sont extraites à destination de nos prestataires. Un test sur un nouveau logiciel est en cours sur une autre région afin d'éviter les doublons. En attendant le déploiement de ce nouvel outil, les CDE peuvent faire un appel pour plusieurs plans d'action.

- Les agences nous font part des retours d'information du prestataire (prospection prestataire) très disparates voire inexistants. Les chiffres transmis en complément du CSE le mois dernier, sont-ils ceux du prestataire ou des agences ? Comment sont formalisés les retours auprès des agences ? Est-ce qu'un point d'avancée leur est fait ?
  Direction : un point a été fait avec toutes les agences sur les difficultés et les retours, et nous adapterons au fur et à mesure. Il faut aller au bout de l'expérimentation .